

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 8618

présenté par

M. Laisney, M. Guiraud, M. Fernandes, Mme Garrido, M. Bilongo, Mme Trouvé, M. Piquemal et
M. Gaillard

ARTICLE 2

À l'alinéa 9, après le mot :

« méconnaissent »,

insérer les mots :

« l'insertion professionnelle, la formation tout au long de la vie des travailleurs mentionnés à l'article L. 5121-6 et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à appliquer une amende en cas de non-respect d'indicateurs sur la qualité de l'emploi des séniors.